UNIVERSITE PARIS CITE

Le Président de l'université Paris Cité Edouard Kaminski,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP F, emploi-type : Aide d'information documentaire et de collections patrimoniales, organisé par l'université Paris cité, est composée ainsi qu'il suit :

Madame Céline BENOIT, Ingénieur d'études, Université Paris Cité, présidente
Monsieur Raphaël ORDINAS, Ingénieur de recherche, Université Paris Cité, membre
Monsieur Jean-Philippe DRU, Assistant ingénieur, Université Sorbonne Paris Nord, membre
Madame Ladhie ADZIE, Assistant ingénieur, Université Paris, Suppléante

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris , le 21/05/2026

Pour le Président et par délégation

Université Paris Cité
Emmanuelle LE QUELLEC
Pour le Président et par délégation
Directrice déléguée Développement RH, Parcours et Organisations - DGDRHO

Emmanuelle LE QUELLEC